

**Zeitschrift:** Werk, Bauen + Wohnen  
**Herausgeber:** Bund Schweizer Architekten  
**Band:** 69 (1982)  
**Heft:** 4: Wohnbau in der Agglomeration

**Rubrik:** Construction de logements

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Lettre

### A propos de l'exposition Pro Helvetia – mars 82

(Werk, Bauen+Wohnen 6/81)

Je considère cette exposition un peu comme une manifestation de cet «architecturisme» dont se nourrissent tous les narcisses de la profession. Il est à l'architecture ce que le culturisme est à l'athlétisme: un exercice pour paraître, en regard d'une discipline qui incite à se surpasser. Et pourtant: «qui veut paraître ne peut être» écrivait Shakespeare.

Une telle exposition est aussi l'expression de l'autosatisfaction d'un certain nombre d'«architectocrates» qui non seulement croient tenir la Vérité, mais prétendent encore l'imposer aux autres. Ils ne cherchent plus car ils ont trouvé.

Or, de même que l'art de bâtir c'est repenser chaque fois la construction, l'art de l'architecte consiste à remettre en question l'architecture. Cette exposition n'incite pas à cette réflexion. Elle ne remet rien en cause, mais cherche à imposer des formes ou plutôt à provoquer une sorte de néo-formalisme. Ce dernier comme tout autre consiste à mettre l'image en évidence au détriment des réalités.

L'architecture n'existe qu'à l'échelle grande nature. Le reste – à savoir les dessins, maquettes et photos – n'est que fiction.

Le Vrai dans cet art est physique et vivant. L'homme le fréquente ou l'habite. Une exposition peut tendre de traduire ce logicisme. Mais celle qui nous est ici présentée n'y parvient guère. Elle n'atteint pas même le niveau des images d'Epinal qui, à défaut d'exprimer la profondeur d'une réflexion, ont au moins la vertu de la poésie.

Je m'élève très vigoureusement contre le culturisme d'architectes dont cette exposition est le témoin. J'invite les jeunes – et notamment les étudiants en architecture – à se garder de la mode mercantile qui sévit actuellement et qui consiste à faire le commerce des dessins d'architectes. Car, si parfaits soient-ils, ils ne valent que s'ils sont réalisés et seulement en regard de cette concrétisation tangible. A défaut, ils ne sont qu'une fiction, nécessaire mais insuffisante parce qu'incomplète.

L'on peut, à la limite, considérer que l'architecture n'est que décor; mais elle ne se borne pas à l'image de ce dernier.

René Koechlin, arch. F. A. S. Genève

## Construction de logements

### Espace public – espace collectif – espace privé dans les habitations collectives en Suisse romande

*Une étude qui fait partie d'un projet de recherche financé par le Fonds National Suisse de Recherche Scientifique sur Les Espaces de Transition dans l'environnement construit, crédit accordé à MM. les Professeurs Peter von Meiss et Rémy Droz, de Roderick J. Lawrence.*

### Introduction

L'intention de ce chapitre est de résumer et de présenter une synthèse d'une étude concernant une typologie des espaces de transition dans les logements collectifs ouvriers construits en Suisse romande de 1850 à 1970, en tenant compte du point de vue socio-historique.

Nous avons étudié ce sujet dans le but de mieux rendre compte des relations entre les caractéristiques physiques des espaces de transition et leurs types prédominants selon l'époque de construction et selon des contextes urbains différents.

Cette étude a été limitée aux logements d'une classe sociale économiquement faible dans trois villes de Suisse romande: Genève, Fribourg et Le Locle.

Pour ce faire, nous avons effectué d'une part une étude générale de la documentation à disposition (plans des bâtiments, descriptions dans les rapports officiels et dans diverses publications) et, d'autre part, une analyse détaillée des logements collectifs locatifs dans les trois villes. En résumé, l'analyse suit le schéma suivant:

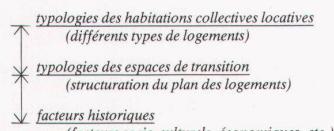


Fig. 1.1: Le schéma de l'étude.

Tout au long de ce travail on se réfère aux espaces de transition par le biais d'une analyse des différents types d'habitat collectif. Ainsi, la forme spatiale et l'usage reconnu aux espaces de transition dans chaque type d'habitation sont analysés selon le schéma ci-dessus. Ceci permet

d'apprecier comment un groupe social exprime les propriétés de l'espace habité en fonction de sa forme, de sa signification et de son usage dans la vie quotidienne.

### Approche

La démarche de la recherche doit inclure des considérations historiques et ethnographiques, étant donné que l'environnement construit et le comportement humain font partie d'un contexte socio-culturel qui évolue. En conséquence, l'analyse de la relation homme-environnement doit prendre en considération les événements qui ont une signification spécifique par rapport au temps et au lieu.

Ainsi l'analyse des habitations collectives locatives ne saurait se réduire à un catalogue des modèles ou à la description de l'évolution d'un seul type. Il s'agit plutôt d'une analyse typologique tenant compte de l'époque de construction, de la situation urbaine et de la classe socio-économique des habitants.

### Vers une typologie spatiale

Nous avons utilisé une description de la relation entre les espaces, définie par les six catégories élaborées par Hillier et Leaman mentionnées dans l'introduction de ce rapport. Ces catégories spatiales sont définies par le caractère physique des relations existant entre les espaces.

L'analyse d'une vingtaine de plans de logements collectifs construits dans chacune des trois villes a montré les genres de liaisons entre les domaines public et privé (surtout la perméabilité, la position relative et l'enfilade d'espaces).

Cependant, par elles-mêmes ces variables sont insuffisantes pour rendre compte de la signification des espaces selon leur utilisation.

### Signification de l'espace par l'étude des règlements d'usage

L'environnement construit en soi ne constitue qu'un potentiel, car beaucoup de comportements y sont réalisables. L'environnement construit vécu, par contre, perd cette capacité étant donné qu'il résulte de l'expérience individuelle. Il s'ensuit que l'utilisation attribuée «a priori» aux espaces de transition et l'utilisation réelle ne peuvent pas être étudiées à l'aide de plans de construction seulement.

Etant donné qu'il n'existe

pratiquement aucune information, à part les plans conservés dans les archives, on ne peut donc parler que de l'usage qu'on pense avoir été attribué à ces espaces.

Une source d'information précise, bien que modeste, sont les règlements de maisons et usages locatifs. Les plus anciens que nous avons trouvés furent publiés en 1892 à Lausanne par l'avocat André Schnetzler et en 1893 à Genève par La Société des Résideurs, mais il n'y a aucune indication que ces documents aient été les premiers du genre.

Une analyse de ces documents a montré que les exigences concernant les espaces communautaires (spécifiquement les espaces intérieurs au rez, l'escalier, le palier et l'ascenseur) et les espaces familiaux privés (spécifiquement le balcon, la cuisine et la salle de bains) sont assez explicites. L'ordre et la propreté sont soulignés par ces règlements.

Au début du siècle, avant l'avènement de l'ascenseur dans ce type d'immeuble et alors que l'escalier et le palier étaient encore des espaces communautaires, il était strictement interdit d'utiliser ces lieux pour des fonctions privées. Néanmoins, chaque locataire avait le devoir de maintenir propre le palier devant sa porte d'entrée. L'introduction du règlement de maison indique que les locataires avaient tendance à étendre leur territoire privé au-delà de la porte d'entrée de l'appartement et qu'il fallait les empêcher.

### Le vestibule de l'appartement

D'après ces remarques sommaires de l'intention et l'approche de cette étude, voici comme exemple les facteurs que nous avons essayé de trouver dans la documentation concernant le vestibule de chaque immeuble locatif inclus dans cette étude.

#### Classification

Nom donné à l'entrée: hall, vestibule, porte principale, porte de service, corridor, allée.

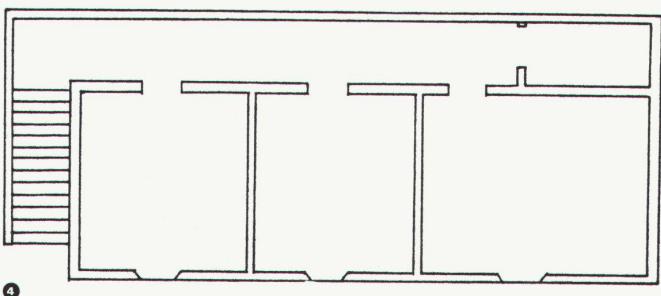
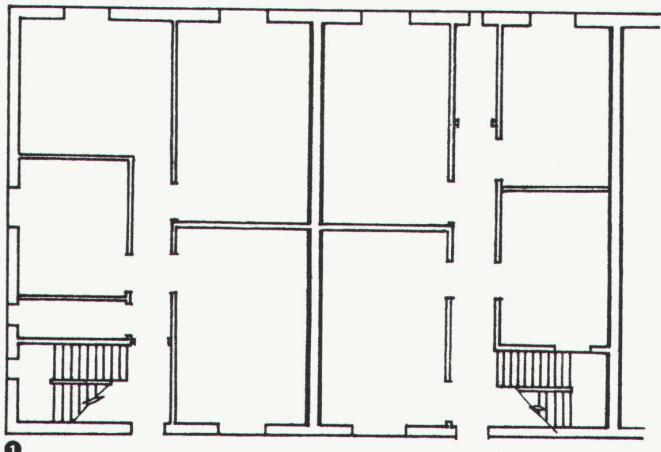
Cohabitation par étage: combien d'appartements par palier.

#### Emplacement du vestibule

Orientation: «le devant» ou «l'arrière» comme la bonne façade; vue, ensoleillement; entrée depuis la rue, le jardin ou le parking; délimitation de l'espace public et de l'espace privé, liaison entre l'espace dedans et dehors.

#### Destination de l'usage

Contexte juridique: la différenciation privé/communautaire/pu-



public; règles d'utilisation prononcées par le propriétaire, le concierge.

Contexte social: la classification économique ou sociale des usagers.

Contexte fonctionnel: les fonctions domestiques, non domestiques (commerciales) pour une famille ou un célibataire.

#### *Appropriation de l'espace*

Comment l'usager exprime-t-il la délimitation entre le domaine extérieur/public et le domaine intérieur/familial?

Les marques d'appropriation de la façade et de l'espace autour de l'habitat.

Les règles qui régissent l'appropriation de l'espace.

#### *Composantes architecturales*

Densité: les indices de cette

#### *Discussion/Interpretation*

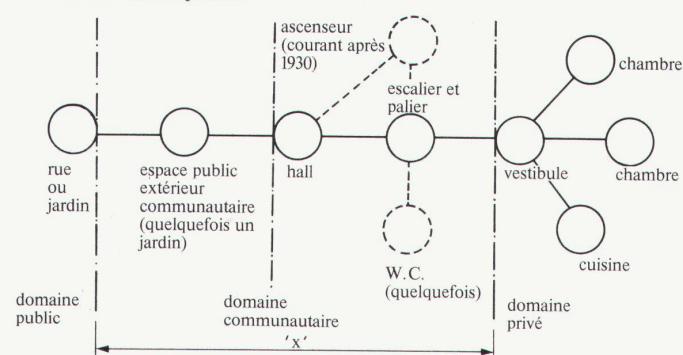


Fig. 1.2 Diagramme représentant l'organisation de l'espace domestique par une série d'espaces de dégagement et de sas, dans les habitations collectives ouvrières construites en Suisse romande.



dessus.

Bien que la distance (X) entre la rue et les chambres des appartements soit variable, l'organisation de la transition entre la rue et l'habitat constitue la variable fondamentale, qui est liée à l'époque de construction, à la situation, à la densité des habitations collectives et au statut social des habitants. On retrouve ici l'idée de classification des habitations collectives ouvrières en catégories soit urbaine ou suburbaine, soit comme appartenant à un ensemble d'habitats à forte densité, soit évidemment plutôt isolées.

L'organisation de l'espace domestique que l'on retrouve dans tous les types d'habitations collectives ouvrières à Genève, à Fribourg et au Locle est issue de la fonction de circulation piétonnière, existant entre les domaines public et privé, par une succession de sas. Autrefois, dans les habitations collectives locatives dans un contexte urbain, le rez-de-chaussée était fréquemment pourvu de locaux et était donc habitable; au sous-sol on trouvait des caves. Jusqu'aux années 1930, le trottoir était «soudé» au pas de la porte principale et on était contraint de pénétrer brusquement dans un espace intérieur communautaire.<sup>3</sup> Celui-ci jouait le rôle de transition entre les domaines public et privé avec la lumière du jour au moins dans la cage d'escalier. A partir des années 1930, on crée souvent un chemin privé avec de la verdure entre le trottoir et la porte principale: donc un espace de transition extérieur, entre la rue et la porte d'entrée de l'immeuble. Plus tard et surtout après les années 1940 les immeubles d'habitation ont été pourvus d'un jardin d'ornement entourant le bâtiment. Il semble important dans le contexte de cette étude de distinguer les types d'espace public extérieur (la rue, le chemin, le jardin privé ou communautaire) qui sont liés à l'espace intérieur des immeubles.

Les types de transition entre l'espace extérieur et intérieur se sont multipliés en même temps que les

caractéristiques spatiales (surtout la taille et la position relative du vestibule communautaire au rez et le palier à chaque étage) ont évolué. Cette évolution est liée à l'événement de l'éclairage électrique, de la ventilation mécanique et surtout de l'ascenseur. Nous avons vu que la taille de l'espace communautaire intérieur au rez a augmenté (surtout dans les logements à Genève), mais à chaque étage le palier d'abord intégré à l'escalier et éclairé naturellement est devenu de plus en plus un espace réduit sans lumière du jour. Contrairement, l'ascenseur est devenu un espace faisant partie de la transition entre l'espace extérieur et la porte d'entrée pour chaque appartement. De plus, l'espace communautaire à chaque étage qui était un palier est devenu l'espace de dégagement pour plusieurs appartements. Cet espace se situe au centre de l'immeuble sans fenêtre en façade comme auparavant.

Suite de l'article dans le No 5/82.

#### Notes:

1 Lawrence, R.J.: Vers une typologie des espaces de transition dans les habitations collectives ouvrières en Suisse romande: 1850–1970. Lausanne, EPFL, 1980, pp. 173.

2 Hillier, B., et Leaman, A.: «Space Syntax», in Environment and Planning, B, 1976, vol. 3, pp. 147–185.

3 Dans tous les immeubles discutés dans cette étude, on retrouve le même schéma, sauf à Vieuxseux (Genève) où le traitement et l'utilisation du rez sont différents. Dans ce cas, il n'y a pas d'excavation, aussi les caves ont été placées au rez; d'autre part, il y a au niveau du rez un grand porche qui sert d'espace de circulation pour piétons et où les jeux d'enfants sont tolérés. Cependant aux étages, l'organisation de l'espace est la même que celle qui a été décrite dans les autres exemples.

#### 1 – 3

Fribourg: des Dentellières 13–19, 1896 env.

#### 2

côté rue

#### 3

côté jardin privé

#### 4

Fribourg: rue du Petit-Chêne 2, 1896